



*Uwo uri wese ubahirizwa*

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°309 DU 14 AU 20 MARS 2022**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 8 personnes tuées dont 4 cadavres retrouvés, 5 victimes de VSBG et 25 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes tuées.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs

de la plupart de ces violations des droits humains.

Des membres des partis politiques n'ont pas été épargnés notamment 4 membres du parti CNL qui ont été arrêtés arbitrairement.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des cas de faits sécuritaires, de la gouvernance, de la justice et des DESC ont été relevés dans les différentes localités du pays.

### **LES GRANDS TITRES**

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DE LA GOUVERNANCE*

*III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

*IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES*

# CONTENU

<b>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>3</b>
<b>I.1. DU DROIT A LA VIE.....</b>	<b>3</b>
<b>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES .....</b>	<b>3</b>
<b>I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.....</b>	<b>3</b>
<b>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE .....</b>	<b>4</b>
<b>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES .....</b>	<b>4</b>
<b>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....</b>	<b>4</b>
<b>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE .....</b>	<b>5</b>
<b>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>I.4. DE LA JUSTICE.....</b>	<b>6</b>
<b>II. DE LA GOUVERNANCE .....</b>	<b>6</b>
<b>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</b>	<b>7</b>
<b>IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES .....</b>	<b>8</b>
<b>V. CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>BPS</b>	: Bureau Provincial de la Santé
<b>CDS</b>	: Centre de Santé
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
<b>CMS</b>	: Comite Mixte de Sécurité
<b>CNL</b>	: Congres National de la Liberté
<b>DESC</b>	: Droits Economiques, Sociaux et Culturels
<b>DPE</b>	: Directeur Provincial de l'Education
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>EUSEBU</b>	: Eglise d'Unité du Saint Esprit au Burundi
<b>FAB</b>	: Forces Armées Burundaises
<b>MST</b>	: Maladies Sexuellement Transmissibles
<b>OLUCOME</b>	: Organisation pour la Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques
<b>OPC</b>	: Officier de Police Chef
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OTB</b>	: Office du The du Burundi
<b>PARCEM</b>	: Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
<b>PJ</b>	: Police Judiciaire
<b>TGI</b>	: Tribunal de Grande Instance
<b>VSBG</b>	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

### ***I.1. DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES***

##### ***Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 20 mars 2022, vers 5 heures du matin, sur la sous-colline Miduha, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ce cadavre avait du sang sur tout le corps. Près de ce cadavre, il y avait des jeunes Imbonerakure conduit par Evariste Nimbona, responsable communal du parti CNDD-FDD en commune Rugombo. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été emporté par des Imbonerakure sur un brancard en bois vers une destination non identifiée.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Mugamba, province Bururi***

En date du 18 mars 2022, vers 17 heures, sur la sous-colline Kiroba, colline Nyatubuye, zone Muraamba, commune Mugamba, province Bururi, un corps sans vie de Mathieu Ntibasharira, ex-FAB en retraite, agent de l'OTB à Tora en commune Mugamba, a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime a été tuée poignardée à l'aide d'un couteau au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Mathieu avait disparu depuis le 13 mars 2022. Des soupçons convergent sur un policier du commissariat municipal, caporal-chef de police Frédéric Ntaconayigize, qui était en conflit lié à une dette avec la victime.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 18 mars 2022, sur la colline Munyika II, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, un

corps sans vie de Jean Marie Mpawenimana, âgé d'environ 50 ans, père de 5 enfants, vendeur d'arachides dans des bistrot, a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, le défunt était en bons termes avec son entourage. La dépouille de la victime a été évacuée vers la morgue de l'hôpital Cibitoke sur ordre de l'administrateur communal de Rugombo. Les mobiles ainsi que les auteurs du crime n'ont pas été connus.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke***

En date du 18 mars 2022, vers 7 heures, sur la colline Gisaba, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie de Claude Nsengiyumva, âgé de 40 ans, orpailleur, a été retrouvé dans les champs de bananerais. Selon des sources sur place, le corps de Claude avait beaucoup de blessures au niveau de la gorge. Selon les mêmes sources, la victime avait passé la soirée du 17 mars 2022 dans un bistrot de la localité. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de Cibitoke pour attendre les enquêtes policières.

##### ***Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke***

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Mugamba, province Bururi***

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke***

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke***

#### ***I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS***

##### ***Un nouveau-né jeté en commune et province Muyinga***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 mars 2022 indique qu'en date du 11 mars 2022, sur la colline Kibogoye, zone, commune et province Muyinga, un nouveau-né a été retrouvé dans la brousse de cette colline, emballé dans une jupe. Selon des sources sur place, le nouveau-né

était toujours en vie mais la mère de la victime n'a pas été connue. Selon les mêmes sources, les chefs collinaires dont Vital Sinzobatohana, chef de quartier Gasenyi-Kibogoye ont été avisés et ont demandé à quiconque pouvait aider à la prise en charge de ce nouveau-né en attendant les résultats d'enquête pour identifier la mère de ce nouveau-né. Celui-ci a été conduit par la famille de Révérien Nsabimana.

### **I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE**

#### ***Une femme tuée en commune Gihanga, province Bubanza***

Dans la nuit du 14 mars 2022, au village I, sur la colline Buramata, commune Gihanga, province Bubanza, Agnès Nahishakiye a été tuée étranglée par son mari, Jean de Dieu Niyonsaba, âgé de 26 ans, père de trois enfants. Selon des sources sur place, le lendemain matin, les voisins et certains membres de cette famille ont constaté que l'enfant était en train de pleurer et ont essayé d'entrer dans la maison et ont trouvé que sa mère était morte. Selon les mêmes sources, le mari de la victime s'est remis à la police au commissariat provincial de Bubanza. Le mari de la victime avait des conflits fonciers avec sa femme car il avait une concubine et il voulait vendre une parcelle familiale mais la victime avait refusé. Trois membres de la famille du mari qui avaient été avec la victime jusqu'à 2 heures du matin le jour de l'incident ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Dans son jugement en flagrance du 17 mars 2022, le TGI Bubanza a infligé une peine de 20 ans de

prison et des dommages et intérêts de dix millions de Fbu et la saisie d'une propriété de 1/2 hectares de riz. L'auteur a été conduit à la prison de Bubanza.

#### ***Une femme tuée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural***

En date du 17 mars 2022, sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Médiatrice Manindabire a été retrouvé enterré dans une chambre de sa maison. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée par son mari, Alfred Nahimana, membre du parti CNDD-FDD. Le couple ne vivait plus ensemble il y avait une année mais il y avait 4 semaines qu'il s'était réconcilié. En date du 16 mars 2022, le couple partageait un verre dans un cabaret de la localité et ils se sont convenus qu'ils iraient chez eux en date du 17 mars 2022 en commune Mbuye, province Muramvya où ils sont natifs. Le présumé auteur a pris le large.

### **I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES**

#### ***Deux personnes mortes et d'autres blessés en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 mars 2022 indique qu'en date du 13 mars 2022 dans l'après-midi, dans la zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Cedric Uwimana âgé de 15 ans et Jean Nzokirantevye, bénévole à l'ECOFO Shembati en commune Butaganzwa sont mortes et vingt-sept autres élèves bles-

sés, tous ressortissants de la province scolaire de Kayanza dans un accident du véhicule de type Dyna appartenant au lycée Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza. Selon des sources sur place, ces personnes venaient de la province Cibitoke dans un tournoi de football baptisé de l'espérance. Selon les mêmes sources, le véhicule était surchargé. Les blessés ont été évacués à l'hôpital Cibitoke et d'autres à l'hôpital Kayanza.

## **I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

### **I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE**

#### ***Une fille violée en commune et province Rutana***

En date du 15 mars 2022, vers 9 heures, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, E. N., âgée de 14 ans, cultivatrice, a été violée lorsqu'elle était restée seule à la maison par Léonard Nibizi, âgé de 43 ans, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur, voisin de la victime. Selon des sources sur place, Léonard a conduit la victime dans un champ de maïs se trouvant tout près de la maison. La victime a crié au secours mais Léonard l'a fermée la bouche avec la main. Après le viol, E.N. a continué à crier et les voisins sont intervenu mais le

présumé auteur avait pris le large. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour avoir des médicaments contre la grossesse non désirée et les MST.

#### ***Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 12 mars 2022, vers 19 heures, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, une femme prénommée Lucia, âgée de 29 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassée par son mari, Jean Claude Muhimpundu, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD et blessée au niveau des yeux. Selon des sources sur



la victime a été conduite au CDS Rudaraza où elle a reçu des soins médicaux tandis que son mari a été arrêté et conduit au cachot de la police à Buhiga.

***Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza***

En date du 16 mars 2022, sur la colline Manini, commune Muruta, province Kayanza, Agnès Miburo a été battue par son mari Côme Ndagijimana, un sexagénaire, à coups de main et de pied au niveau du dos. Selon des sources sur place, en outre, en date du 13 mars 2022, Côme avait blessé sa femme avec une hache au niveau des pieds. Il a été exigé de donner notables deux bidons de bière locale. Selon les mêmes sources, la victime a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux.

***Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza***

En date du 14 mars 2022, sur la colline Mikuba, commune Muruta, province Kayanza, E. N., âgée de 20 ans a été violée par Ernest Nibimpaye de la même localité. Selon des sources sur place, la victime cherchait de l'herbe pour le bétail lorsque Ernest a sauté sur elle puis l'a violée. Selon les mêmes

***1.3. DU DROIT A LA LIBERTE***

***1.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

***Un membre du parti CNL arrêté en commune Giharo, province Rutana***

En date du 27 février 2022, dans la localité appelée Kurubaho, commune Giharo, province Rutana, Raphaël, membre du parti CNL, résidant sur la colline Mugondo, commune Mpinga-Kayove, de cette même province a été arrêté et malmené par des Imbonerakure sur l'ordre de Violette Niyukuri, responsable du parti CNDD-FDD sur la sous-colline Musenyi, colline Butezi de la même commune. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont accusé de porter un tricot du parti CNL et l'ont obligé de l'enlever arguant qu'ils n'ont pas besoin de voir des membres du parti CNL sur la colline Butezi mais il a refusé. Par après, ils l'ont conduit chez Vincent Butoyi, chef de colline et l'ont retenu toute la journée. Ils l'ont libéré après avoir donné deux bidons de bière de banane.

sources, il y avait quelques jours, Ernest avait demandé à cette jeune fille d'être sa deuxième femme mais en vain. Ernest Nishimwe a été appréhendé et conduit au cachot de la commune Muruta tandis que la victime a été emmenée à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

***Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza***

En date du 15 mars 2022, le soir, sur la sous-colline Gitwe, colline Remera, commune Muruta, province Kayanza, Lamberthe Habonimana, âgée de 57 ans, a été battue par son mari Marc Ndikumana, âgé de 58 ans et blessée au niveau de la tête. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu quand la victime venait des champs. Selon les mêmes sources, Lamberthe a été accusée d'avoir cultivé le champ que son mari programmait de faire louer le lendemain. Sur l'ordre de l'administrateur communal, le présumé auteur a été arrêté par la police puis conduit au cachot communal à Muruta et la victime a été transportée à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

***Quatre membres du parti CNL arrêtés en province Rutana***

En date du 19 mars 2022, le matin, à la PJ Rutana, au chef-lieu de la province Rutana, Oscar Condayisavye, Jean Bosco Ngeziminwe, Eric et Jean Marie Ndaribike, tous membres du parti CNL, résidant dans la commune Giharo, ont été détenus. Selon des sources sur place, ils ont eu des menaces d'emprisonnement de la part des Imbonerakure Damas Ntibahezwa alias Kibezi, responsable des Imbonerakure dans la zone Butezi ; Bosco Ciza, responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Butezi; Vincent Butoyi, chef de colline Butezi ; Elias Ninkozubakwa et Jean Baptiste Ntibatingeso sur l'ordre de Sylvain Nzikoruriho, responsable provincial du parti CNDD-FDD en province Rutana et Rénovat Hakizimana, responsable du parti CNDD-FDD en commune Giharo. Ils étaient accusés d'être

d'être des proches de Nderenganya, responsable communal du parti CNL, qui a été arrêté et détenu à la prison de Rutana. Suite à ces menaces, ces quatre membres du parti CNL ont pris le large vers la Tanzanie en date du 15 mars 2022 mais ils y ont été arrêtés sur la demande de Sylvain Nzikoruriho et Renovat Hakizimana. Ils ont été rapatriés en passant par la commune Mabanda et ont passé la nuit au poste de police à Makamba avant d'être transférés au cachot de la PJ Rutana dans la matinée du 19 mars 2022.

### ***Vingt fidèles de l'Eglise EUSEBU arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba***

En date du 14 mars 2022, vingt fidèles de l'Eglise EUSEBU ont été arrêtés par l'administrateur communal de Nyanza-lac, Goreth Irankunda en collaboration avec le commissaire provincial de police à

#### ***I.4. DE LA JUSTICE***

### ***Un responsable communal et un autre collinaire libérés en province Rutana***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 mars 2022 indique qu'en date du 25 février 2022, vers 10 heures, au chef-lieu de la province Rutana, Alexis Baraguma, représentant du parti au pouvoir, CNDD-FDD en commune Giharo et Simon, représentant collinaire de Giharo, ont été libérés par le commissariat provincial sans être présentés à la cour. Selon des sources sur place, en date du 23 février 2022, Alexis Baraguma avait été arrêté avec Simon, par le responsable du SNR en province Rutana, Pépin Habimana, pour avoir détourné 3 tonnes d'engrais et une quantité de sucre non déterminée destinée à la population de la commune Giharo.

## ***II. DE LA GOUVERNANCE***

### ***La police interdit la tenue d'une conférence de presse en Mairie de Bujumbura***

En date du 14 mars 2022, dans l'avant midi, aux bureaux de l'ONG local PARCEM, la conférence qui devrait être animée conjointement par deux organisations PARCEM et OLUCOME a été suspendue par la police. Selon des sources sur place, le commissaire de la police de la région ouest OPC1 Arthemon Nzitabakuze a indiqué que cette conférence de presse a été organisée sans autorisation et il a chassé les journalistes. Selon les mêmes

Makamba et ont été conduits au cachot du commissariat de police de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, ces arrestations ont fait suite aux contestations de ces fidèles de l'Eglise EUSEBU contre l'investiture de 64 nouveaux pasteurs par le premier pasteur Laban Barankunda, en remplacement de ceux qui étaient démis de leurs responsabilités en date du 13 mars 2022. Ces contestations ont été signalées dans les zones de Nyanza-lac, Muyange, Kazirabageni, Kabonga et Mukungu. Les succursales de Mvugo, Kiderege, Muyange 2, Mugerama, Kabonga, Biniganyi et Nyamugari ont été fermées car les fidèles s'y sont présentés pour manifester contre l'investiture de ces nouveaux pasteurs. Selon les mêmes sources, l'administrateur de la commune Nyanza-lac qui est fidèle de cette église avait pris part à ces cérémonies d'investiture.

### ***Une amende infligée aux auteurs de l'accident en commune et province Kayanza.***

En date du 17 mars 2022, au chef-lieu de la province Kayanza, le TGI a requis une peine de prison ferme de trois mois et une amende de 500 000 Fbu à Thimothé Irakoze, directeur du Lycée Musema et le secrétaire de l'école, Gérard Nsavyimana. Selon des sources sur place, le ministère public a accusé les prévenus de meurtre et a demandé au TGI à Kayanza qu'ils soient punis d'une peine carcérale à perpétuité. Les accusés ont plaidé non coupables. Selon les mêmes sources, après la mise en délibéré du procès, Thimothé Irakoze et Gérard Ndagijimana ont été accusés d'homicide involontaire et lésions corporelles par défaut de prévoyance. Ils ont été condamnés à une peine de prison de trois mois et d'une amende de 500 000 Fbu.

sources, cette conférence était centrée sur la décision du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique en vue d'élargir les zones interdites aux vélos, motos et tricycles comme c'était mentionné sur l'invitation de cette conférence. Ces organisations demandaient la suspension de cette mesure et la mise en place d'une commission mixte pour revoir la possibilité de sa mise en exécution.

### ***Irrégularité des élections de la représentante provinciale au forum des femmes en province Kirundo***

Depuis le 13 février 2022, la campagne a débuté dans toutes les communes de la province Kirundo pour l'élection de leur représentante provinciale au forum des femmes. Dans toutes les communes, les femmes élues sont de la composante sociale Hutu et membres de la Ligue des femmes du parti CNDD-FDD car aucune autre femme n'était autorisée d'être élue sans être de cette composante et membre de la Ligue des femmes du parti CNDD-FDD. En date du 6 mars 2022 Anésie Uwizeyimana, gestionnaire du BPS Kirundo et membre de la composante sociale

Hutu, membre du CNDD-FDD, a été imposée aux votants et élue au poste de représentante provinciale du forum des femmes en province Kirundo.

En effet, toutes les 7 femmes élues dans 7 communes de la province Kirundo et leurs 7 adjointes étaient venues à Kirundo pour participer à l'élection de leur représentante provinciale. Elles ont été obligées par Jean Claude, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD que l'élection se passe à la permanence du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, elles ont reçu l'ordre qu'elles doivent élire Anésie Uwizeyimana alors qu'elle avait occupé la 5<sup>ème</sup> place dans sa commune d'origine de Bugabira.

## **III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

### ***Des abandons scolaires en province Rumonge***

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2021-2022, la province scolaire de Rumonge a enregistré plus de 3000 abandons scolaires. Selon des sources sur place, au moins 432 abandons scolaires ont été enregistrés en commune Bugarama, 369 en commune Burambi, 411 en commune Buyengero, 563 en commune Muhuta et 1218 abandons scolaires en commune Rumonge. Isaac Ndikuriyo, DPE Rumonge qui a dressé ce tableau a indiqué que la principale cause de ces abandons scolaires est la pauvreté dans les ménages, mais il a noté une légère amélioration par rapport à la situation du premier trimestre de l'année scolaire précédente où les abandons scolaires étaient de 3252.

### ***Manque de médicaments en province Rumonge***

Certains centres de santé construits en province Rumonge ne sont pas toujours fonctionnels suite au manque de matériels, de médicaments et du personnel. Les habitants des collines proches de ces centres de santé peinent toujours à se faire soigner. Selon des sources sur place, deux centres de santé ont été construits sur les collines Mwange et Murambi respectivement en zone Kizuka et Buruhukiro, commune et province Rumonge mais ces infrastructures ne fonctionnent toujours pas depuis plusieurs années. Les habitants de ces deux collines ont indiqué qu'ils éprouvent beaucoup de difficultés pour arriver aux centres de santé situés sur d'autres collines. Certains habitants affirment parcourir une distance d'environ 5km à 6km pour aller se faire soigner alors que tout près de chez eux, des bâtiments qui devraient abriter les structures sanitaires

restent fermés. Des habitants de la zone Buruhukiro ont indiqué que les deux centres de santé ont été construits au moment où le pays était sous les sanctions de l'Union Européenne. Le gouvernement n'a pas pu trouver des fonds pour les équiper et recruter le personnel.

### ***Pénurie du carburant en province Makamba***

Depuis le mois de septembre 2021, la province de Makamba a connu une pénurie de tous les produits pétroliers à savoir l'essence, le mazout et le pétrole. Dès le début de cette année 2022, le ministère ayant le commerce dans ses attributions a revu à la hausse les prix de ces produits à partir du mois de janvier 2022 dans le cadre de faire face à ce défi mais les conséquences envers la population existent toujours, notamment la hausse des prix de transport de plus de 20% dans toutes les communes de la province Makamba. Selon des témoignages reçus, en date du 16 mars 2022, sur le parking du transport en commun de la commune de Kayogoro, les clients entraient dans des bus après s'être convenu avec les chauffeurs de payer 3000 Fbu pour arriver au chef-lieu de la province Makamba alors que le prix était de 2000 Fbu avant la pénurie, soit une hausse du prix de transport de 50%. Selon des sources sur place, les stations-services de ces produits pétroliers implantées dans toutes les communes de cette province reçoivent rarement du carburant au prix fixé par le ministère et la distribution était supervisée par la police. Néanmoins, des cas de fraude s'observaient avec la complicité de ces policiers avec des commerçants ambulants qui vendaient l'essence et le mazout au prix doublé ou triplé du prix normal communiqué par l'Etat.

#### **IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES**

##### ***Intempéries en commune Musigati, province Bubanza***

En date du 16 mars 2022, vers le soir, à l'ECOFO de Shishi et de Ruvyimvya, commune Musigati, province Bubanza, 6 salles de classe ont été détruites par les pluies torrentielles qui se sont abattues sur ces localités. Selon des sources sur place, les élèves étaient tous rentrés chez eux. Selon les responsables scolaires dans cette commune, il est impossible de recouvrir ces salles de classe puisque les tôles tombées à distance ont été endommagées. Les élèves qui devaient être en classe en date du 17 mars 2022 ont été contraints de retourner chez eux pour revenir dans l'après-midi pour étudier dans les locaux occupés par les autres le matin.

##### ***Intempéries en commune Murwi, province Cibitoke***

En date du 16 mars 2022, dans l'après-midi, sur certaines collines de la commune Murwi, province Cibitoke, plus de 180 maisons ont été détruites, plus de 80 hectares de champs de manioc, bananes, haricots, maïs et autres ont été endommagés par des pluies torrentielles. Selon des sources sur place, les personnes sinistrées ont été abritées par

leurs voisins qui n'ont pas été touchés par cette pluie. L'administrateur de la commune Murwi demande aux gens de bonne foi d'assister sa population surtout en nourriture en attendant les bienfaiteurs qui peuvent venir en aide ainsi que les matériaux pour la toiture de leurs maisons.

##### ***Des champs des membres du parti CNL endommagés en commune et province Muyinga***

En date du 17 mars 2022, sur la colline Burima, commune et province Muyinga, les membres du parti CNL dont Ephrem Nkeraguhiga qui travaillent en coopérative pour leur développement ont été attaqués par un groupe d'Imbonerakure dirigé par Karenzo Amadi chef de cette colline. Selon des sources sur place, les membres du parti CNL avaient une activité de sarclage du champ de riz appartenant à Nkeraguhiga, et un groupe d'Imbonerakure dirigé par le chef collinaire a fait irruption

dans ce champ, les ont battus et ont emporté le téléphone du chef des membres du parti CNL. Selon les mêmes sources, les membres de ce parti CNL avaient trouvé une partie de leur champ de riz coupé.

***Intempéries en commune Musigati, province Bubanza***

***Intempéries en commune Murwi, province Cibitoke***

***Des champs des membres du parti CNL endommagés en commune et province Muyinga***



## ***V. CONCLUSION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des faits sécuritaires, à la gouvernance, à la justice et allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre aux DESC dans certaines localités du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté. en justice leurs auteurs sans parti pris.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux